

DELIBERATIONS

COMMUNE D'ISSÉ

(LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

ID : 044-214400756-20260702-63_2026-DE

Nombre de conseillers
en exercice19
présents14
votants16

L'an deux mil vingt-six, le **DEUX JUILLET**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2026

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc	BOUCHET Stéphanie	BODIER Jean-Michel	SANSOUCY Philippe	MOREAU Karine
GOINARD Jean-Noël	MARTIN Yves	CROSSAY Myriam	CARCREFF Sylvie	CORBIN Pierre-Marie
VERGNES Stéphanie	GAVALAND Cédric	FRICAUD Yoann	RABU Sophie	

ABSENTS EXCUSÉS : CHIRADE-ANTHOINE Brigitte (pouvoir à BOUCHET Stéphanie) ; PIERRISNARD Béatrice (pouvoir à GOINARD Jean-Michel); GUEGAN Alan ; BONNET Claudine

ABSENTS NON EXCUSÉS : CAHAREL Loïcia

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GAVALAND Cédric

OBJET :

63/2026**SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2025 – RAPPORT DU MAIRE**

Après avoir rappelé que le Compte Administratif 2025 du service assainissement a été voté le 5 mars 2026, Monsieur le Maire expose au Conseil que la loi n°95-101 du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement organise dans une perspective de transparence, l'information détaillée des élus et des consommateurs sur l'organisation, le prix et la qualité du service de l'assainissement.

Ce rapport comprend notamment les chiffres clés et indicateurs de performance définis par le décret N° 2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport,

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de cette communication, étant précisé que ledit rapport sera mis à la disposition du public, en Mairie, aux heures d'ouverture, ainsi que les comptes d'affermage, les comptes-rendus financier et d'exploitation de l'année 2025 et le rapport technique de l'épandage 2025 de la station d'épuration établis par le fermier (SAUR).

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ